



## FORMATION CONTINUE 2026

### VISIOCONFERENCE

#### **DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION LA JOURNÉE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

Mardi 17 février  
de 9h30 à 12h30  
et / ou  
de 14h00 à 17h00

**Mickaël AUGUY**  
Spécialiste de la cybersécurité

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Les séances sont indépendantes.  
Les avocats peuvent s'inscrire le matin et/ou l'après-midi**

## MATIN : MES PREMIERS PAS AVEC L'IA

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre le fonctionnement de Chat GPT
- Distinguer les différences des versions gratuites, payantes et team
- Connaître les autres IA génératives concurrentes de Chat GPT
- Connaître les avantages et les inconvénients de l'utilisation de Chat GPT dans la pratique juridique
- Savoir utiliser Chat GPT en conformité avec le RGPD
- Savoir rédiger un prompt

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- Propos liminaires sur l'Intelligence Artificielle
- Introduction à Chat GPT et à l'Intelligence Artificielle
- Limites et défis de l'utilisation de Chat GPT pour les avocats
- Conformité avec le RGPD et la protection des données
- Les alternatives juridiques à Chat GPT
- Comment rédiger un prompt?
- Exercices pratiques
- Présentations de différents outils pratiques

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux).

## APRES-MIDI : PERFECTIONNER VOTRE UTILISATION DE L'IA

*(Il est recommandé d'avoir un abonnement payant à Chat GPT pour pratiquer pendant la formation)*

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Découvrir les fonctionnalités de Chat GPT payant (analyse document, connexion internet, création image etc.)
- Perfectionner leur utilisation des IA génératives
- Découvrir les IA juridiques
- Être capable de choisir entre Chat GPT et les IA spécialisées dans le juridique

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- Présentation détaillée de l'ensemble des fonctionnalités de Chat GPT
- Comparaison de Chat GPT, Perplexity, et de différentes IA juridiques (notamment Doctrine, Prédicteur)
- Mises en pratique juridique avec recherches juridiques, rédaction de clauses, analyse documentaire etc...

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau « Expert » s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.  
Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Chaque année, l'EFA signe avec le FIF PL une convention de financement qui précise les modalités de prise en charge des formations à titre collectif. Les formations proposées par l'Ecole ne sont pas ouvertes à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
05 61 53 58 52